

MAROLLES
EN BRIE



GRANDIR À MAROLLES-EN-BRIE

2019/2020

SOMMAIRE

PETITE ENFANCE (0 À 3 ANS) p.4

« La ronde des 4 saisons » à Marolles-en-Brie

« La maison de la petite enfance » à Santeny

« La micro-crèche du Plateau Briard »
à Marolles-en-Brie

Les assistants maternels agréés

Nouveau : Relais d'Assistants Maternels

ENFANCE (3 À 11 ANS) p.6

À l'école

- Écoles de Marolles
- Comment s'inscrire ?

Semaine type de l'enfant

- Accueils du matin et du soir
- Pause méridienne
- Accueil du mercredi et des vacances scolaires

Activités et actions

- Conseil Municipal des Enfants
- Accompagnement scolaire
- Interventions dans les écoles
- Événements et solidarité
- Les « Paroucours du Cœur »

Restauration scolaire

JEUNESSE (11 À 25 ANS) p.11

Au collège

Maison des Jeunes

Activités et actions

- Activités sportives
- Prévention
- Accompagnement scolaire
- Atelier parole et soirées-débats
- Soutien/aide à la rédaction de lettre de motivation et CV
- Interventions au collège
- Mini-séjours et soirées à thème
- Bourse aux projets
- Évènements et solidarité

Horaires d'ouverture de la structure

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES p.14

ATSEM

Animateurs

Agents administratifs, personnel d'hygiène et de restauration et intervenants extérieurs

INSCRIPTIONS, TARIFS ET ASSURANCE p.14

Inscriptions et annulations

- Inscription avec réservation
- Inscription sans réservation
- Annulations

Paiements

Renseignements sanitaires

Tarifs et quotient familial

Assurances

Service scolaire

ANNEXES p.20

Tarifs

Rappels

ÉDITO

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT, UNE PRÉOCCUPATION ESSENTIELLE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Chers parents,

Avec le maintien de la 5^{ème} classe en maternelle, c'est une rentrée réussie.

Pour commencer cette nouvelle année scolaire, nous vous adressons l'édition 2019/2020 du guide « Grandir à Marolles ».

Retrouvez le large panel des services et des activités mis à disposition par la Ville, ses élus et ses agents municipaux, ainsi que les informations et démarches nécessaires pour l'accompagnement de vos enfants.

- Le multi accueil des enfants en bas âge au sein de la Ronde des quatre Saisons.
- La maison de la Petite Enfance, proposant crèche familiale et collective.
- Le Centre de loisirs et la Maison des jeunes avec un programme complet d'activités péri et extrascolaires pour les enfants de la maternelle jusqu'à l'adolescence. Programmation consultable sur le site de la ville www.marollesenbrie.fr.
- Le développement durable, à l'honneur grâce à la poursuite des actions déjà mises en place et à la mise en place de nouveaux ateliers.
- La restauration scolaire (ce ne sont pas moins de 38 agents mobilisés).
- L'accueil du matin et du soir.

Cette année encore, l'équipe municipale s'engage pour vos enfants à travers plusieurs projets digitaux prioritaires.

- Poursuivre le projet numérique avec notamment l'installation de 4 nouveaux tableaux numériques.
- Développer un environnement pédagogique interactif avec la mise à disposition d'une personne en service civique pour soutenir les équipes enseignantes dans l'utilisation des classes mobiles équipées en tablettes numériques.
- Améliorer et faciliter la vie quotidienne des parents avec de nouvelles fonctionnalités du « Portail Famille » : réserver les accueils de loisirs, remplir sa fiche de renseignements, effectuer les démarches pour le calcul du quotient familial... **et bientôt la mise en place du prélèvement automatique.**
- **Étendre la prise en charge des chèques CESU à tous les enfants ayant plus de six ans.**
- Renforcer le soutien scolaire via l'utilisation de 20 ordinateurs portables et de tablettes.

L'équipe municipale s'implique également, comme chaque année, dans les démarches pédagogiques conduites par les équipes éducatives : prévention aux gestes de premiers secours, classes découvertes, éveil et sorties culturelles, spectacle de fin d'année, mise à disposition d'un éducateur sportif, d'une ATSEM par classe de maternelle et du personnel pour les fêtes des écoles ...

Comme chaque été, les services se sont mobilisés (grand ménage, travaux, sécurisation des écoles), pour préparer une rentrée propice à améliorer les apprentissages, l'accueil, la sécurité et le bien être de vos enfants à l'école et sur les temps de loisirs.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à chacune de vos questions et souhaitons à tous, parents, enfants, enseignants et agents municipaux, une bonne année scolaire.



Danielle Métral

Adjointe au maire en charge de la culture,
de l'enfance, de la jeunesse et du scolaire



Sylvie Gerinte

Votre maire



LA PETITE ENFANCE (0 À 3 ANS)

Les communes de Marolles-en-Brie et de Santeny gèrent ensemble le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (SIPE) afin d'offrir à leurs administrés différents modes d'accueil des très jeunes enfants

Responsable : Sylvie PICAULT

Nathalie BOIXIERE conseillère municipale et Vice-Présidente, Bernard KAMMERER adjoint à la Solidarité et Danielle METRAL adjointe à l'Enfance sont vos représentants élus et sont bien entendu à votre écoute.

Les familles qui font une demande d'attribution de place doivent impérativement s'assurer que leur dossier CAF est bien à jour afin de ne pas être pénalisées.

Un médecin à temps partiel intervient sur la Ronde des 4 Saisons et la Maison de la Petite Enfance.

« LA RONDE DES 4 SAISONS » À MAROLLES-EN-BRIE

Cette structure multi accueils propose 20 places à la demi-journée, à la journée, occasionnellement (type halte-garderie) ou en accueil régulier (type crèche). Elle est ouverte de 8h à 18h15, 5 jours par semaine.

Le départ des enfants se fait au plus tard 15min avant la fermeture.

Les inscriptions en halte-garderie se font sur rendez-vous auprès de la Directrice de la structure et celles en crèche auprès de la « Maison de la Petite Enfance » de Santeny.

Concernant la halte-garderie, les réservations se font mensuellement selon un planning prévisionnel. Une période d'adaptation de l'enfant est prévue avant son premier jour d'accueil.

Pour l'accueil en crèche, une préinscription est conseillée dès le 4^{ème} mois de grossesse. Une commission détermine les admissions. Une fois celle-ci notifiée, les parents peuvent réserver une place selon un planning annuel.

Informations : Ronde des 4 Saisons - Place des 4 Saisons - 94440 Marolles-en-Brie - Tél. : 01 45 69 68 88.

Directrice : Julie Courtois

Fermeture annuelle les quatre premières semaines d'août, la dernière semaine de décembre et les jours fériés.

« LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE » À SANTENY

La structure propose 38 places aux enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Le départ des enfants se fait au plus tard 15min avant la fermeture.

Elle regroupe une crèche collective et une crèche familiale.

Toutes les assistantes maternelles sont accueillies dans la crèche collective pour proposer des activités éducatives aux enfants une à deux fois par semaine.

Les inscriptions se font sur rendez-vous auprès de la « Maison de la Petite Enfance » de Santeny. Une pré-inscription est conseillée dès le 4^{ème} mois de grossesse. Une commission détermine les admissions. Une période d'adaptation de l'enfant se fera préalablement à son premier jour d'accueil. Une journée et demie par semaine au sein du Multi accueils, les enfants participent à l'ensemble des temps forts de la journée.

Informations : Maison de la Petite Enfance - 12 rue du Réveillon - 94440 Santeny - Tél. : 01 43 86 10 55

Directrice : Christine ASSALI - Directrice adjointe : Magali PERNA

Fermeture annuelle les quatre premières semaines d'août, la dernière semaine de décembre et les jours fériés.

« LA MICRO-CRÈCHE DU PLATEAU BRIARD » À MAROLLES-EN-BRIE

Cette crèche privée propose un accueil régulier, occasionnel et d'urgence, sur la base d'un temps plein ou partiel en fonction des besoins de chaque famille. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les inscriptions se font directement auprès de la structure ou sur le site de la crèche.

Informations : *Micro-crèche du Plateau Briard - 4 rue de la Tuilerie - 94440 Marolles-en-Brie*
Tél. : 01 45 99 22 83 – www.creche-marolles-en-brie.com

Fermeture trois semaines en août, une semaine pendant les vacances de Noël et une autre pendant les vacances de Pâques.

LES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS

Ces assistants dépendent de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) placée sous la responsabilité du Conseil Départemental. La liste est disponible sur demande à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

NOUVEAU PROJET DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable : *Elodie PANACCIONE*

Le RAM est un outil précieux en faveur de la politique petite enfance qu'a souhaité mettre en place l'équipe municipale afin de favoriser le développement de l'offre et de la qualité de l'accueil des enfants à domicile. Il est le reflet d'une dynamique locale en faveur de l'enfance et la petite enfance : créateur de lien social, lieu d'animation, facteur d'intégration à la vie de la commune pour les nouveaux arrivants, lien entre offre et demande d'accueils de jeunes enfants, passerelle entre accueil individuel et collectif plébiscitée par les parents, soutien aux assistantes maternelles et employés à domicile.

Le RAM sera aménagé, conformément aux directives de la PMI, dans une salle du Centre de loisirs. L'équipe municipale a fait le choix de cette salle, non occupée sur le temps scolaire, dans le cadre de la rationalisation des bâtiments et ainsi offrir toujours plus de services à moindre coût.

Les travaux ont démarré cet été. L'ouverture est prévue en fin d'année, le temps nécessaire pour recevoir les agréments de la PMI et la CAF.

MISSIONS

- Organiser l'information des parents et des assistantes maternelles.
- Favoriser la rencontre et les échanges entre les assistantes maternelles, les enfants accueillis et les parents.
- Promouvoir la profession d'assistante maternelle.
- Susciter et promouvoir la formation des assistantes maternelles, les soutenir dans leurs pratiques quotidiennes.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.
- Proposer des activités d'éveil en lien avec leurs besoins et maturité.

FONCTIONNEMENT

Le RAM fonctionne sous la responsabilité de l'animatrice, éducatrice de jeunes enfants, garante du cadre. L'intérêt de l'enfant est au cœur des activités de la structure. Les ateliers ont pour perspectives l'éveil et la socialisation de l'enfant.

De manière régulière ou ponctuelle, le RAM organise :

- des ateliers collectifs,
- des rencontres entre assistantes maternelles,
- des sorties,
- des formations visant à renforcer les compétences professionnelles,
- des permanences pour l'information des parents et assistantes maternelles.



L'ENFANCE (3 À 11 ANS)

À L'ÉCOLE !

La commune accueille 1 école maternelle, 1 école élémentaire et 1 école primaire.
Dès lors que l'enfant atteint ses 3 ans dans l'année en cours, il peut effectuer sa rentrée scolaire en septembre.
Exemple : la date anniversaire des 3 ans de l'enfant a lieu avant le 31 décembre 2019, alors il peut effectuer sa rentrée scolaire en septembre 2019.

LES ÉCOLES DE MAROLLES

École maternelle des Buissons : Rue du Faubourg Saint-Marceau
Tél. : 01 45 95 00 65 - Directrice : Madame Karine GASCA

École élémentaire des Buissons : 4 avenue des Bruyères
Tél. : 01 45 95 00 68 - Directrice : Madame Catherine BREQUEL

École primaire de la Forêt : Avenue des 40 Arpens
Tél. : 01 45 98 34 56 - Directrice : Madame Laurence BOYREAU

Comment s'inscrire ?


























Les inscriptions ont lieu en mairie, auprès du service Scolaire. Pour cela, se munir :

- du livret de famille ;
- du carnet de santé de l'enfant avec la page des vaccinations dûment à jour. Pensez à vacciner votre enfant contre le BCG, la Diphtérie-Tétanos-Polio (DTPolio) et la coqueluche ;
- d'un justificatif de domicile à Marolles-en-Brie (quittance de loyer ou facture EDF de moins de trois mois).

Un certificat d'inscription vous sera délivré pour être remis au directeur de l'établissement, pour inscription définitive.

Si votre enfant était scolarisé auparavant dans une autre commune, le certificat de radiation délivré par le précédent établissement vous sera demandé par le directeur d'école.

SEMAINE TYPE DE L'ENFANT !

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	7h30	7h30	7h30	7h30
Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20	8h20	8h20	8h20	8h20
 Classe	 Classe	Centre de loisirs 	 Classe	 Classe
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
 Pause méridienne	 Pause méridienne	 Pause méridienne	 Pause méridienne	 Pause méridienne
13h20	13h20	13h20	13h20	13h20
 Classe	 Classe	Centre de loisirs 	 Classe	 Classe
16h30	16h30		16h30	16h30
Maternelles  Goûter	Maternelles  Goûter	 	Maternelles  Goûter	Maternelles  Goûter
Elémentaires  Etudes 18h	Elémentaires  Etudes 18h		Elémentaires  Etudes 18h	Elémentaires  Etudes 18h
Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir
18h/19h	18h/19h	17h/19h	18h/19h	18h/19h

Les temps périscolaires et extra-scolaires sont pris en charge par la ville de Marolles-en-Brie

Les temps de classe sont pris en charge par l'Education Nationale

Les jours d'école, la mairie propose aux familles des services facultatifs d'accueil. Ceux-ci sont réservés aux enfants scolarisés sur la commune et concernent :

- l'accueil du matin avant la classe,
- la pause méridienne (cantine et activités),
- l'accueil du soir juste après la classe pour les enfants de maternelles et après l'étude surveillée pour les enfants en élémentaire.

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

L'objectif de ces accueils est d'assurer une prise en charge de qualité des enfants avant et après la classe, afin de favoriser leur socialisation. Ils constituent l'articulation cohérente entre les projets scolaires et les actions menées en-dehors du temps scolaire. Encadrés par des intervenants qualifiés, conformément à la réglementation en vigueur, les enfants ont accès à des pratiques sportives et culturelles. Ils font également l'apprentissage des règles d'hygiène et de santé.

Les équipes respectent au mieux le rythme de vie de l'enfant, tout en proposant des horaires de fonctionnement adaptés aux besoins des familles.

Les accueils sont à la fois des lieux de vie et de relation, des espaces d'apprentissage par le jeu mais également de mise en place de projets. Ils sont des passerelles entre les différents temps et espaces de vie de l'enfant et servent à faciliter les séparations, notamment le matin pour les plus petits.

Ce sont aussi des temps éducatifs complémentaires à ceux passés en classe ou en famille.

HORAIRES	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
Accueil du matin	7h30 - 8h20	7h30 - 8h20
Accueil du soir	16h30 - 19h	18h - 19h

PAUSE MÉRIDIDIENNE

Il s'agit d'un service facultatif proposé aux familles dont la réservation préalable est obligatoire. La pause méridienne permet l'accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire sur le temps du déjeuner du lundi au vendredi.

De 11h30 à 13h20, l'enfant est placé sous la responsabilité de la commune et non plus de l'Éducation Nationale.

La pause méridienne se partage entre un temps d'activités et un temps de repas, assurés par une équipe d'animateurs qualifiés et par les agents d'hygiène et de restauration. Les enfants font alors l'apprentissage de l'alimentation et de l'hygiène autour de la convivialité d'un repas à table. C'est également un moment d'autonomie et d'apprentissage de la vie collective.

Après le déjeuner, les plus jeunes des écoles maternelles disposent d'un temps de repos.

Numéro d'urgence Pause méridienne : 06 76 04 17 67

ACCUEIL DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES

Situé à l'Espace des Buissons, le Centre de loisirs est un lieu d'accueil des élèves scolarisés ou résidant à Marolles-en-Brie. Il s'agit d'un service facultatif et la réservation préalable est obligatoire.

Les enfants sont accueillis en journée ou demi-journée. Le règlement intérieur voté en Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019 en définit la gestion. Il est disponible sur le site www.marollesenbrie.fr (Vivre > Enfance et jeunesse > Enfance > Documents utiles).

Tout au long de la journée, l'équipe d'animation propose des temps d'activités pédagogiques et ludiques. Celles-ci sont présentées dans un programme bimestriel disponible sur le site internet de la ville et au Centre de loisirs.

Les enfants s'impliquent dans la vie du centre où ils grandissent en s'amusant, s'organisent, construisent, expérimentent ensemble et mettent en pratique les apprentissages définis par l'équipe d'animateurs.

MERCREDI ET PETITES VACANCES SCOLAIRES

Ouverture de 7h30 à 19h

- Accueils entre 7h30 et 9h
- Sorties entre 17h et 19h

GRANDES VACANCES D'ÉTÉ

Ouverture de 8h à 18h30

- Accueils entre 8h et 9h
- Sorties entre 17h et 18h30

En-dehors de ces horaires, les arrivées ou départs ne sont pas autorisés. L'inscription à la demi-journée est acceptée avec repas (jusqu'à 13h20) ou sans repas (jusqu'à 12h).

Une programmation est proposée pour chaque période de vacances scolaires incluant des sorties.

Le Centre de loisirs est fermé :

- les trois premières semaines d'août (3 au 21 août 2020),
- une semaine durant les vacances de fin d'année (23 au 27 décembre 2019),
- le vendredi 22 mai 2020 (pont de l'Ascension).

Contacts : Centre de loisirs - 2 avenue des Bruyères - Tél. : 01 45 95 00 51

Responsable : Audrey Gaillard



Conseil Municipal des Enfants (CME)

« Le Conseil Municipal des Enfants, un moyen pour les jeunes de s'exprimer, de participer, d'agir dans la cité ».

Il est né de la volonté de l'équipe municipale en septembre 2001. Il participe à la vie de la commune. Les jeunes apportent leurs idées, mettent en place des projets, s'investissent dans leur réalisation et ont la possibilité de donner leur avis sur les projets du Conseil Municipal. Le CME permet de favoriser une attitude citoyenne, de susciter la prise de parole des enfants et l'écoute donc le respect de l'autre et de leur apprendre à exercer leurs responsabilités.

Il est composé de 16 enfants, élus en classe de CM1 pour deux ans, parmi les élèves des deux écoles. Il est renouvelé chaque année par moitié. Les électeurs sont les enfants des classes de CM1 et CM2.

Les enfants ont ainsi eu l'occasion en 2019 de visiter l'Assemblée Nationale et découvriront bientôt le Sénat.

Accompagnement scolaire

Les séances d'accompagnement sont menées par les animateurs et des marollais bénévoles, le mercredi après-midi de 17h15 à 18h30 au Centre de loisirs, au tarif de 45€ à l'année et modulé en fonction du quotient familial.

Interventions dans les écoles

Un éducateur sportif est mis à disposition des écoles par la municipalité, tout au long de l'année. Il organise des tournois sportifs et des cycles de découverte d'un sport, pour toutes les classes élémentaires et les grandes sections de maternelles.

Évènements et solidarité

L'année est rythmée par des évènements municipaux auxquels participent activement l'équipe d'animation et les enfants : carnaval, spectacle de la pause méridienne dans le cadre de Marolles en Fête, collecte au profit des Restos du Cœur par le CME et divers tournois sportifs, ateliers de prévention sur la santé et l'alimentation, les dangers des réseaux sociaux...

Des mini-séjours sont également organisés dans le cadre des activités extra-scolaires (inscriptions auprès du Centre de loisirs), ainsi que des actions de prévention.

Les « Parcours du Cœur »



Une journée dédiée à la prévention des risques cardio-vasculaires est organisée par l'équipe d'animation dans les écoles primaires dans le cadre de l'opération « Parcours du Cœur ». Ils sensibilisent les enfants du CP, CE1 et CE2 aux principaux facteurs de ces risques que sont le manque d'activité physique, une alimentation trop riche, l'usage du tabac, etc. Cette initiative de la Fédération Française de Cardiologie vise à promouvoir une meilleure hygiène de vie dès le plus jeune âge.

RESTAURATION SCOLAIRE

Des produits de qualité dans les assiettes de nos enfants !

Les communes du Plateau Briard ont sélectionné un nouveau prestataire pour la restauration scolaire : ELRES.

Un cahier des charges visant une meilleure qualité des produits a été élaboré par les élus avec le soutien de GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir) afin de sélectionner le meilleur des quatre prestataires ayant répondu à l'offre de marché.

Nos enfants profiteront dès la rentrée de repas toujours équilibrés mais élaborés avec des produits de qualité, toujours pensés et conçus par des diététiciennes.

Ce changement n'entraînera pas d'augmentation de tarifs.

ELRES propose une charte répondant aux exigences de la loi de modernisation de l'agriculture, qui encourage la consommation d'au moins 20% de produits responsables dans les cantines. Il va même au-delà avec 44% minimum : pain issu de boulangeries locales, calendrier des fruits de saison respecté... 100% des légumes servis sont cultivés selon le principe de l'agriculture raisonnée.

NOUVEAUTÉ

ELIOR propose tout au long de l'année des animations et accompagne les équipes municipales dans leur mise en place.

Mise à disposition d'un kit d'animation composé :

- d'éléments de décoration pour les réfectoires,
- d'éléments d'ambiance (CD de musique),
- de compléments festifs pour les tenues du personnel (toques, chapeaux, tabliers...),
- de supports pédagogiques pour les enfants (dépliants, jeux, fiches recettes...).

Des intervenants pour assurer l'animation :

Pour accompagner les équipes, un intervenant sera présent pour sensibiliser les enfants au goût, à l'équilibre alimentaire et à la découverte de nouveaux produits.

Des ateliers en dehors de la pause méridienne :

- ateliers cuisine,
- petits déjeuners,
- ateliers autour du développement durable.

Pourquoi télécharger l'appli ?

- **MENU** : Consulter, enregistrer ou imprimer les menus de la cantine.
- **Label** : Rester informé sur la qualité et l'origine des plats servis.
- **Allergènes** : Consulter la présence d'allergènes dans chaque plat.
- **Animations** : Découvrir les animations et les actualités dans le restaurant de vos enfants.

bonApp

Dans les restaurants scolaires cette semaine...

bonApp

QR code

App Store / Google Play

Devenir vous sur bonapp.fr

→ Elior & bonApp vous accompagnent en toute transparence, de la crèche au collège !



LA JEUNESSE (11 À 25 ANS)

AU COLLÈGE !

Le collège Georges Brassens accueille un peu plus de 500 élèves des communes de Marolles et Santeny, répartis sur 20 classes dont une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de 13 élèves.

En 2019, le taux de réussite des élèves du collège au brevet près de 97%, avec un taux de mention de près de 80%.

L'entretien du collège est du ressort du Conseil départemental.

Collège Georges Brassens : 2 impasse Georges Brassens - 94440 Santeny - Tél. : 01 43 86 10 11

Principal : Dominique Reydy

MAISON DES JEUNES !

La Maison des Jeunes s'adresse aux jeunes de 11 ans à 25 ans, qui ont dûment rempli la fiche d'inscription, la fiche de liaison et qui sont à jour de leurs cotisations.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire pour fréquenter et quitter la structure.

L'adhésion annuelle est de 20€.

C'est un lieu d'écoute, de partage, de prévention que les jeunes marollais aiment fréquenter.

Les animateurs/trices y proposent une programmation d'activités variées associant le sport, les loisirs, la culture, les soirées à thème et les séjours.

Des activités ponctuelles peuvent être organisées en dehors des heures d'ouverture de la structure.

Une participation financière peut alors être demandée.

Pour une meilleure intégration, la structure accueille les enfants de CM2 pendant les vacances d'été qui précèdent leur entrée en 6^{ème}, créant ainsi une passerelle entre le Centre de Loisirs et la Maison des Jeunes.

ACTIVITÉS ET ACTIONS

Activités sportives

FUTSAL		
Public	Jeunes 10/14 ans	Jeunes de plus de 14 ans
Horaires	Vendredi 17h à 18h30	Mercredi 18h à 19h30 Vendredi 18h30 à 20h
Lieu	Gymnase	
Tarif	- 25 ans : 10€ à l'année*	+ 25 ans : 20€ à l'année*

**en plus de l'adhésion annuelle à la structure*

Prévention

La structure propose diverses actions de prévention auprès du jeune public : formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), projet sur les dangers des nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux...).

Accompagnement scolaire

Il est destiné aux collégiens. Les séances sont dirigées par les animateurs et des Marollais bénévoles, les mardis et jeudis de 17h à 19h à la MAM (chemin de derrière les clos – 94440 Marolles-en-Brie), au tarif de 45€ à l'année, en plus de l'adhésion à la structure.

La politique autour du numérique voulue par la municipalité se pérennise. Après les écoles, ce sont 20 ordinateurs portables mis à disposition de l'accompagnement scolaire dès la rentrée 2019.

Atelier parole et soirées-débat

Ces événements visent à offrir aux collégiens un moment d'échange au sein du collège, à l'heure du déjeuner ou lors de soirées-débats à la Maison des Jeunes.

Soutien / aide à la rédaction de lettre de motivation et CV

L'équipe d'animation est présente pour aider les jeunes à trouver des stages, à rédiger des CV, lettres de motivation, etc.

Interventions dans les écoles et au collège

L'équipe d'animation de la MJM assure des ateliers sportifs et culturels de 11h30 à 14h au collège, les mardis, jeudis et vendredis.

Mini-séjours et soirées à thème

La structure propose tous les mois des soirées à thème : soirée crêpes, Halloween, soirée portugaise, etc. et, tout au long de l'année en période de vacances scolaires, des mini-séjours.

Bourse aux projets

Une bourse aux projets est proposée aux jeunes Marollais de moins de 25 ans, sur dossier et après délibération de la commission d'attribution. Les projets doivent concerner un des domaines suivants : social, humanitaire, culturel ou sportif.

L'aide proposée peut être d'ordre financier, ou sous forme d'appui logistique ou d'accompagnement méthodologique.

Évènements et solidarité

L'année est rythmée par des évènements municipaux auxquels participent activement l'équipe d'animation et les jeunes : Marolles en fête, divers tournois sportifs, etc.

Des projets sont développés avec des associations caritatives afin de sensibiliser les jeunes sur des actions bénévoles et solidaires dans la commune : collecte de nourriture, de jouets ou encore de bouchons, etc, au profit du Secours Catholique, des Restos du Cœur...

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

HORAIRES MAISON DES JEUNES	
PÉRIODE SCOLAIRE	Vendredi 16h30 - 19h Mercredi et samedi 13h30 - 19h
VACANCES SCOLAIRES	Lundi au vendredi 12h* à 19h

**Pendant les vacances scolaires, il est possible de déjeuner sur place si le jeune apporte son repas. Une cuisine équipée d'un micro-ondes et d'un four est à disposition.*

La Maison des Jeunes est fermée :

- une semaine durant les vacances de fin d'année (23 au 27 décembre 2019),
- le vendredi 22 mai 2020 et le samedi 23 mai 2020 (pont de l'ascension),
- les trois premières semaines d'août (3 au 21 août 2020).

Contact : Maison des Jeunes - 7 rue des Orfèvres - Tél. : 01 45 99 02 89 / 07 77 72 41 34

Responsable : Geoffroy Pascal

Inscriptions à la Maison des Jeunes



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

L'équipe du périscolaire est composée de plusieurs catégories d'agents : personnel administratif, personnel d'hygiène et de restauration, animateurs et ATSEM.

ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) jouent un rôle prépondérant dans la vie quotidienne des enfants.

Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et de la propreté des locaux et du matériel. Ils participent à la communauté éducative et sont de vraies références pour les enfants, tant sur le plan affectif que social.

C'est pourquoi, la municipalité a fait le choix de recruter une ATSEM par classe alors que rien ne l'y oblige réglementairement.

Les ATSEM, au nombre de 7, interviennent durant la période scolaire, la pause méridienne mais également dans le cadre des accueils du matin où elles sont force de proposition en matière d'activités et lors de manifestations communales.

ANIMATEURS

L'équipe est composée de 15 animateurs qui interviennent sur l'ensemble des temps d'accueil. Ils ont pour mission d'être à l'écoute des enfants, de les accompagner et de les encadrer. En équipe, ils élaborent des projets qu'ils développent avec les enfants tout au long de l'année.

AGENTS ADMINISTRATIFS, PERSONNEL D'HYGIÈNE ET DE RESTAURATION ET INTERVENANTS EXTÉRIEURS

La vie scolaire et périscolaire est également rythmée par la présence du personnel administratif qui gère les inscriptions, les commandes de repas et de produits et également du personnel des cantines et de l'entretien, garants du bon déroulé des repas et de l'hygiène des lieux. Bien souvent, ils sont aussi des référents pour les enfants qui les côtoient quotidiennement.

Ponctuellement, l'équipe d'animation est renforcée par des intervenants extérieurs dans le cadre d'activités particulières.



INSCRIPTIONS, TARIFS ET ASSURANCE

INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

Inscriptions avec réservation

Les inscriptions se font sur le portail famille.

Si nécessité, contacter le service scolaire : scolaire@marollesenbrie.fr

Aucune inscription, modification ou annulation ne sera prise par téléphone.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AVEC RESERVATION

	Pause méridienne	Mercredi	Centre de loisirs Petites vacances	Centre de loisirs Grandes vacances	Sorties 11 – 25 ans Maison des jeunes
Inscription	Sessions : de vacances à vacances Annuellement 3 jours ouvrés avant la date concernée	Sessions : de vacances à vacances Avant le dernier vendredi de la session précédente	J-14 avant les vacances	Ouverture : 15 avril Règlement avant le 15 mai	Inscription à la structure ou par mail à maisondesjeunes@marollesenbrie.fr
Protocole	Via le Portail famille		Par mail à scolaire@marollesenbrie.fr		

Les sessions sont les périodes situées entre les vacances scolaires

Session 1 : entre les vacances d'été et les vacances de la Toussaint

Session 2 : entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël

Session 3 : entre les vacances de Noël et les vacances d'Hiver

Session 4 : entre les vacances d'Hiver et les vacances de Printemps

Session 5 : entre les vacances de Printemps et les vacances d'été.

Vacances et mercredi : inscription obligatoire. Tout enfant non inscrit au Centre de Loisirs ne pourra être accueilli.

Pause méridienne : inscription obligatoire. Tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli.

A NOTER : la gestion du temps scolaire est du ressort de l'Education Nationale tandis que celle des temps péri et extrascolaires relève de la municipalité.

Il faut donc impérativement prévenir le corps enseignant ET le service scolaire de la Mairie en cas d'absence de l'enfant. La même procédure s'applique en cas d'absence d'un enseignant.

Une fois la capacité d'accueil des structures atteinte, les enfants seront inscrits sur liste d'attente.

Inscriptions sans réservation

Accueils périscolaires	Accueils 11 – 25 ans
Accueils du matin et du soir	Maison des jeunes

Annulations

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCÉDURES D'ANNULATION

	Pause méridienne	Mercredi	Centre de loisirs Petites vacances	Centre de loisirs Grandes vacances	Sorties 11 – 25 ans
					Maison des jeunes
Annulation	J-3 ouvrés	J-3 ouvrés	Pas d'annulation		Annulation à J-1 de la sortie considérée
Protocole	Via le Portail famille	Par mail à scolaire@marollesenbrie.fr			Par mail à maisondesjeunes@marollesenbrie.fr

Les absences de l'enfant, ne rentrant pas dans le délai des 3 jours ouvrés, sont exclusivement prises en compte sur présentation d'un justificatif (médecin, employeur, état-civil, attestation d'absence de l'enseignant, etc....).

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES**RÉSERVATIONS****RENTRÉE SCOLAIRE - LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**

Vacances de la Toussaint samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2019	Du 2 septembre au 4 octobre 2019
Vacances de Noël samedi 21 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020	Du 5 novembre au 6 décembre 2019
Vacances d'hiver samedi 8 février au lundi 24 février 2020	Du 6 janvier au 25 janvier 2020
Vacances de printemps samedi 5 avril au lundi 20 avril 2020	Du 2 mars au 21 avril 2020
Pont de l'Ascension mercredi 20 mai au lundi 25 mai 2020	Fermeture des services
Vacances de juillet	Du 18 avril au 16 mai 2020
Vacances d'août	Du 27 avril au 3 juin 2020

RÉSERVATIONS MERCREDI

SESSIONS	RÉSERVATIONS
Session 1 : 2 septembre - 18 octobre 2019	1^{er} juin au 17 août 2019
Session 2 : 4 novembre - 20 décembre 2019	Du 2 septembre au 18 octobre 2019
Session 3 : 6 janvier - 7 février 2020	Du 4 novembre au 20 décembre 2019
Session 4 : 24 mars - 3 avril 2020	Du 6 janvier et 7 février 2020
Session 5 : 20 avril- 3 juillet 2020	Du 24 mars au 3 avril 2020

PAIEMENTS

Prestations accueils, restauration, mercredi et activité jeunesse

Une facture est adressée aux familles au début de chaque mois suivant le mois concerné. Elle comporte toutes les prestations effectuées. Elle est transmise par voie électronique, via le portail famille, après accord d'utilisation de l'adresse mail par la famille. Si nécessité, s'adresser au service scolaire.

Prestations vacances et séjours

Le règlement s'effectue à la réservation de la prestation (voir tableau récapitulatif).

Le paiement effectué, aucune modification ne sera prise en compte.

En cas d'absence exceptionnelle, seul un justificatif de l'autorité compétente (par exemple : certificat médical) donnera lieu à un avoir. Celui-ci sera déduit des factures suivantes sur le même type de prestations.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Modes de règlement

- Via le portail famille sur site sécurisé,
- Au service scolaire (chèque, numéraire, carte bancaire, CESU*).

*Mode de paiement accepté pour les prestations d'accueil du périscolaire et extra-scolaire (hors restauration) pour les enfants de moins de 6 ans (délibération n°2321-2015 du Conseil Municipal).

À venir : mise en place du prélèvement automatique et paiement CESU pour les plus de 6 ans.

Majorations

- Toute prestation réservée, non consommée et non annulée dans les délais impartis (3 jours ouvrés avant la date de la prestation), est facturée et majorée, sauf si présentation d'un justificatif délivré par l'autorité compétente.
- Toute prestation non réservée et consommée est facturée au tarif le plus élevé et majorée d'une pénalité.
- Tout retard après 19h entraîne une majoration.

Impayés

- Tout retard de paiement (30 jours après facturation) engage une procédure de recouvrement par la trésorerie, pouvant donner lieu à des frais supplémentaires à la charge des familles concernées.
- En cas de non-paiement des factures mensuelles dans les délais impartis (1 mois après édition de la facture), l'inscription de l'enfant est compromise pour la session suivante.
- En cas d'impayés sur l'année scolaire précédente, l'enfant ne pourra être accueilli.
- Pour toute situation particulière et/ou en cas de difficultés financières, les familles peuvent contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 01 45 10 38 23 ou par mail : responsable-social@marollesenbrie.fr.

Réclamations

Toute réclamation devra être signalée **au service scolaire dans les 10 jours** qui suivent la réception de la facture. Si validation, un avoir sera adressé à la famille, sur le même type de prestations.

Aucun remboursement ne sera effectué.

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Pour être accueilli en collectivité, l'enfant doit obligatoirement être à jour dans ses vaccins et la fiche sanitaire de liaison doit être dûment remplie.

En cas d'accident, le responsable de la structure prévient immédiatement les premiers secours et, au besoin, l'enfant est orienté vers un hôpital. Les parents sont rapidement contactés ; il est donc impératif que leurs coordonnées soient correctement indiquées dans la fiche sanitaire de liaison et mises à jour dès que nécessaire.

TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL

(Documents disponibles sur le portail famille)

La grille des quotients est fixée par délibération du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale **et ne peut être appliquée qu'aux familles Marollaises**. Les tarifs, quant à eux, relèvent du Conseil Municipal.

9 tranches composent la grille des quotients, chacune donnant lieu à des tarifs spécifiques en fonction des revenus et de la composition des familles. Elles définissent ainsi la participation financière sur les différentes prestations communales.

Le calcul du quotient familial est effectué par le service scolaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et est à renouveler **tous les ans avant la fin de l'année en cours**.

Si le calcul n'a pas été réitéré et/ou en cas de modification de la situation familiale, le quotient peut être (re) calculé en cours d'année civile. Il est alors effectif à partir du mois suivant la validation du dossier complet.

Sans calcul, la famille se voit appliquer le tarif le plus élevé.

La liste des documents à fournir est disponible :

- sur le portail famille (possibilité de déposer le dossier en ligne),
- sur le site de la ville www.marollesenbrie.fr
- à l'accueil de la Mairie.

ASSURANCES

Une assurance extra-scolaire en responsabilité civile est obligatoire pour tout enfant fréquentant le Centre de loisirs de façon régulière ou occasionnelle. Cette assurance couvre les incidents ou accidents que l'enfant pourrait provoquer.

SERVICE SCOLAIRE

Contact :

Mairie – Place Charles de Gaulle

Tél. : 01 45 10 38 31

Mail : scolaire@marollesenbrie.fr

Horaires :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Le vendredi de 9h à 12h.

ANNEXES

TARIFS DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES

		TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX (FAMILLES MAROLLAISES)								
		9	8	7	6	5	4	3	2	1
RESTAURATION SCOLAIRE	TARIFICATION UNITAIRE	5,50 €	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,00 €	0,50 €	0,50 €
C.L.S.H. 1/2 JOURNEE MATIN	TARIFICATION UNITAIRE	6,80 €	6,20 €	5,60 €	5,30 €	4,50 €	3,80 €	3,10 €	1,60 €	0,40 €
C.L.S.H. 1/2 JOURNEE APRES MIDI	TARIFICATION UNITAIRE	10,20 €	9,30 €	8,40 €	7,90 €	6,80 €	5,80 €	4,60 €	2,40 €	0,60 €
C.L.S.H. JOURNEE COMPLETE	TARIFICATION UNITAIRE	15,00 €	14,00 €	13,00 €	12,00 €	10,80 €	9,40 €	7,00 €	4,00 €	1,00 €
C.L.S.H. JOURNEE COMPLETE	TARIFICATION SEMAINE	68,00 €	63,00 €	58,00 €	55,00 €	50,00 €	43,00 €	35,00 €	20,00 €	4,50 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN	TARIFICATION UNITAIRE	2,20 €	2,00 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1,00 €	0,60 €	0,40 €	0,20 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES MATERNELLES SOIR	TARIFICATION UNITAIRE	2,60 €	2,50 €	2,40 €	2,30 €	2,10 €	1,70 €	1,50 €	1,00 €	0,40 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES PRIMAIRE SOIR	TARIFICATION UNITAIRE	2,20 €	2,00 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1,00 €	0,60 €	0,40 €	0,20 €

TARIFS PARTICULIERS

		PAI (*) ALIMENTAIRE	EXTERIEUR
RESTAURATION SCOLAIRE	TARIFICATION UNITAIRE	50% DU TARIF	5,50 €
C.L.S.H. 1/2 JOURNEE MATIN	TARIFICATION UNITAIRE		6,80 €
C.L.S.H. 1/2 JOURNEE APRES MIDI	TARIFICATION UNITAIRE		10,20 €
C.L.S.H. JOURNEE COMPLETE	TARIFICATION UNITAIRE		15,00 €
C.L.S.H. JOURNEE COMPLETE	TARIFICATION SEMAINE		68,00 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN	TARIFICATION UNITAIRE		2,20 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES MATERNELLES SOIR	TARIFICATION UNITAIRE		2,60 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES PRIMAIRE SOIR	TARIFICATION UNITAIRE		2,20 €

(*) avec portage de repas par la famille, application du quotient familial

TARIFS DES PRESTATIONS MAISON DES JEUNES ET VOYAGES SCOLAIRES

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	SANS QUOTIENT FAMILIAL	AVEC QUOTIENT FAMILIAL										
	45,00 €	9	8	7	6	5	4	3	2	1		
		45,00 €	45,00 €	45,00 €	35,00 €	25,00 €	15,00 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €		
SÉJOURS	COÛT GLOBAL PAR SEJOUR (€)	PARTICIPATION COMMUNALE (*)		PARTICIPATION DES FAMILLES								
		4500 et plus	20%	80%	80%	80%	70%	60%	50%	40%	10%	10%
		3500 à 4500	15%	85%	85%	85%	70%	60%	50%	40%	10%	10%
< 3500	10%	90%	90%	90%	70%	60%	50%	40%	10%	10%		
VOYAGES SCOLAIRES		100%	100%	100%	80%	70%	60%	50%	10%	10%		

(*) cette participation communale s'ajoute à la part QF; plafonnée/année scolaire

RAPPELS

La fiche de renseignement, les documents pour le calcul du quotient, l'autorisation de sortie pour le mercredi après-midi et les formulaires d'adhésion à la Maison des jeunes sont disponibles sur le site internet de la ville www.marollesenbrie.fr et au service Scolaire.

En cas de nécessité, un ordinateur sera très prochainement mis à disposition des familles.